

Ecole :	Commune:	Circonscription :
---------	----------	-------------------

PARTICIPATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS AUX ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT

Circulaire 92-196 du 3 juillet 1992 BO n° 29 du 16 juillet 1992

PROJET PEDAGOGIQUE DESCRIPTIF**ACTIVITE:**

--

Enseignant(s) impliqué(s) dans l'activité (NOM, Prénom, classe) :

-	-
-	-
-	-

Intervenant(s) extérieur(s) participant à l'activité (NOM, Prénom) :

-	-
-	-
-	-

DOMAINE DE LA RÉGLEMENTATION :

- | | | |
|---|-------------------|---------------------|
| ➤ Composition du groupe d'élèves concerné : | Nombre d'élèves : | Nombre de groupes : |
|---|-------------------|---------------------|
- Calendrier, horaires :

CONSIGNES DE SECURITE :

- Lieu de l'intervention :
- Chaque intervenant extérieur doit disposer de la liste nominative des élèves qui lui sont confiés, contrôler les présences et signaler les absences. Il doit montrer une vigilance active et constante.
- L'intervenant extérieur soussigné(e) déclare avoir pris connaissance, d'une part du règlement intérieur de l'école, et d'autre part de la circulaire 92-196 du 3 juillet 1992 précisant la mise en œuvre de la responsabilité de l'enseignant et de l'intervenant extérieur. Il s'engage à respecter ces dispositions.
- Autres consignes de sécurité :

SUITE DU PROJET PEDAGOGIQUE EN PAGE 25bis

